

**Compte rendu des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mai à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.

**Date de
convocation**
21/05/2021

**Date
d'affichage**
04/06/2021

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
21

Votants
27

Etaient présents : Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Axel MAUROUARD, Isabelle MENAGER, Dominique GY, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Christophe BOUGET, Johann BLANCHET, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Nicolas LELONG, Didier PEAN, Mouna BEN DRISS, Dominique LAURENCON, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Gaëlle JOUVET, Mélanie CHAILLEUX, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, David CAZIMAJOU, Thomas TESSIER

Procurations : Gaëlle JOUVET à Valérie DESHAIES
Mélanie CHAILLEUX à Annie QUEUIN
Hélène MAUROUARD à Axel MAUROUARD
Charles MESNIL à Irène BOYER
David CAZIMAJOU à Didier PEAN
Thomas TESSIER à Didier PEAN

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

34

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Sandrine PEREIRA, Conseillère municipale, Madame le Maire accueille et installe Monsieur Nicolas LELONG dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

35

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : 1

Johann BLANCHET

Mouna BEN DRISS demande si tous les commentaires ont été reportés sur le Procès-verbal.

Madame Le Maire lui répond par l'affirmative.

Johann BLANCHET dit qu'il manque certaines remarques sur la délibération concernant la charte des élus de quartiers. (Remarques de Monsieur TESSIER et de lui-même).

Didier PEAN souhaite savoir pourquoi les Procès-verbaux ne sont plus diffusés sur le site après le 25/02/2021.

Madame Le Maire lui répond que le service administratif va rectifier et afficher dès lundi.

Didier PEAN intervient en disant que les remarques doivent être faites en 1^{er} au début.

Madame Le Maire en prend note et dit que les remarques sont portées sur les Procès-verbaux, après, cela dépend de la méthodologie.

36

SUBVENTIONS 2021

Après présentation des différentes demandes de subvention et après délibération, le Conseil Municipal fixe les subventions comme suit :

1/ Centre Communal d'Action Sociale :

4 000 €

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

2/ Autres subventions :

Les joueurs de l'ESM (24 h foot)	2 000.00
Amicale des écoles	/
AFN	250.00
ANPCEN ciel nocturne	150.00
Association refuge les fermes	300.00
Association du personnel communal (22 € x 36 salariés)	800.00
Moncé Billard club	250.00
Boules moncéennes	250.00
Collège de Mulsanne (7 € x 101 enfants)	707.00
Collège de Teloché (7 € x 79 enfants scolarisés)	553.00
Comice Cantonal (3 720 habitants x 0.25 €)	/

<i>Comité de Jumelage</i>	
<i>Ecole de Foot (22 € x 96 enfants)</i>	<i>2 400.00</i>
<i>Ecole élémentaire les coquelicots (25 € x 257)</i>	<i>6 425.00</i>
<i>Ecole maternelle (25 € x 150 enfants)</i>	<i>3 750.00</i>
<i>Cercle d'Escrime</i>	<i>500.00</i>
<i>ESM entraîneur, déplacements, ligue</i>	<i>4 000.00</i>
<i>Familles Rurales</i>	<i>/</i>
<i>Génération Mouvement</i>	<i>/</i>
<i>Grain de Sable et Pomme de Pin</i>	<i>300.00</i>
<i>Jardinier Sarthois</i>	<i>150.00</i>
<i>Judo subvention (22 € x 35)</i>	<i>1 210.00</i>
<i>Karaté (22 € x 82)</i>	<i>1 800.00</i>
<i>OHB (0,80 € x 3 736 habitants)</i>	<i>2 988.80</i>
<i>Piégeurs du Belinois « ragondins » (0,20 € x 3 736 habitants)</i>	<i>747.20</i>
<i>Prévention routière</i>	<i>150.00</i>
<i>RASED Primaire</i>	<i>150.00</i>
<i>Team Compétition</i>	<i>250.00</i>
<i>Club Moncé Tennis de Table (22 € x 41 adhérents)</i>	<i>1 386.00</i>
TOTAL	31 467.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Valide** la valide les subventions énoncées ci-dessus.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

37	BUDGET COMMUNAL Décision modificative n° 2
-----------	---

Madame Isabelle MENAGER propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Communal de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT				
Comptes	Opération	Fonction	Dépenses	
10223		020	Dotation, fonds divers et réserves - remboursement d'une TLE perçu à tort sur 2011 et 2012	1 500,00
2315	217	822	Installation, matériel et outillage technique - parking Val'Rhone	30,00

2315		822	Installation, matériel et outillage technique - Plaine Val'Rhone	-	1 530,00
Total					-

✓ **Accepte** la décision modificative n°2 du Budget Communal 2021.

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

38	AMENAGEMENT DE COMMERCES BOULEVARD DES AVOCATS Lot n° 5 Plâtrerie-faux plafonds-menuiseries : Entreprise PCI DECOR : Avenant n° 1
----	--

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 5 – Plâtrerie-faux plafonds-menuiseries : Entreprise PCI DECOR. Cet avenant concerne une plus-value due à la reprise de placo en doublages et plafond dans la boucherie au droit des menuiseries neuves.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 5–plâtrerie faux plafonds menuiserie bois attribué à l'entreprise PCI DECOR.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
5	Entreprise PCI DECOR	44 784.81	538.60 €	45 323.41 €	9 064.68 €	54 388.09 €	1.20%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 5 – Plâtrerie faux plafonds menuiserie bois pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 5 – Plâtrerie faux plafonds menuiserie bois comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 5

Dominique LAURENCON
Didier PEAN
Mouna BEN DRISS
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER

39	INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS Convention d'occupation du domaine public
----	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'implantation d'un distributeur de pizzas est actuellement en cours. Le porteur du projet propose d'installer ce distributeur sur l'espace public situé boulevard des avocats face à la parcelle cadastrée section D n° 257.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser et de fixer la redevance d'occupation du domaine public.

*A cet égard, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil sur cette installation ;
Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis du Département de la Sarthe

Considérant le projet d'implantation d'un distributeur de pizzas sur le territoire communal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser et fixer les redevances d'occupation du domaine public communal.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** l'implantation d'un distributeur de pizzas boulevard des avocats, face à la parcelle cadastrée section D n° 257.
- ✓ **Fixe** la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 400 € par an.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention afférente et annexée à la présente délibération.

Pour : 22

*Contre : 4
Didier PEAN
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER
Dominique LAURENCON*

*Abstention : 1
Mouna BEN DRISS*

40

LICENCE IV : PROPOSITION D'ACHAT

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a vendu à Madame Magalie HOSDIENE une licence IV en 2016 pour ouvrir son commerce « Vabis Café ». Cette vente a été autorisée au prix de 3 000 €

Depuis un an, le café « Vabis Café » est fermé et Madame Magalie HOSDIENE souhaite se séparer de sa licence IV au prix de 10 000 €.

Comme évoqué au Bureau Municipal le 12 avril 2021, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le rachat de cette licence au prix vendu en 2016, soit 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **Souhaite** que l'utilisation de cette licence demeure sur notre commune.

- ✓ *Valide la proposition de Madame le Maire d'acquérir la licence IV pour un montant de 3 000 €.*
- ✓ *Accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat,*
- ✓ *Décide d'inscrire la dépense correspondante au Budget Communal 2021*
- ✓ *Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir*
- ✓ *Dit qu'une proposition sera adressée à Madame HOSDIENE en ce sens.*

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

41

PERSONNEL COMMUNAL
Recrutement d'un vacataire

Un enfant de l'école maternelle bénéficie d'un accompagnement individuel sur le temps scolaire.

Les parents de cet enfant souhaitent qu'il puisse manger à la cantine et ainsi s'intégrer au mieux selon son handicap. Pour cela, il est nécessaire que son AESH qui le suit dans la journée, puisse l'accompagner sur le temps du midi.

Le médecin scolaire et la MDPH se sont positionnés favorablement à sa présence sur le temps du midi sous réserve de la présence de son AESH. Afin de permettre à cet enfant de s'épanouir en toute sécurité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recruter l'AESH sur le temps du midi (de 12 h à 13 h 35) un jour par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire et de rémunérer ces interventions à la vacation.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission (ou de la conclusion du contrat figurant en annexe).

Le montant par heure serait fixé à 13 €.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Décide de fixer à 13 € le montant de la vacation assurée versée pour une prestation d'accompagnement individuel sur le temps du midi à l'école maternelle les Capucines ;*
- ✓ *Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*
- ✓ *Autorise Madame le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe*

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

42

CANTINE SCOLAIRE
Approbation du règlement et des tarifs pour l'année 2021/2022

Conformément à l'article L 2544.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs cantine appliqués pour l'année scolaire 2020/2021 et propose de fixer les tarifs des repas pour la rentrée 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Approuve le règlement tel qu'annexé*
- ✓ *Fixe pour la rentrée scolaire 2021/2022, le prix des repas suivants :*

Catégories de rationnaires	Année scolaire 2021/2022
Repas de l'Ecole Maternelle et Elémentaire	4.10 €
Repas pour les adultes	5.45 €

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

Départ de Miguel NAUDON à 10h40 (Célébration d'un mariage en mairie à 11h).

43	ETUDES ET CHANTIERS Convention de partenariat 2021
-----------	---

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.

Compte tenu des projets en cours, Madame le Maire propose de recourir à l'association pour une durée de 40 journées de travail, réparties sur l'année 2021. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.

Les missions supports repérées relèvent de divers travaux en environnement et bâtiment.

Le coût de ce partenariat s'élève à **19 800.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Emet** un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux mentionnés ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **19 800.00 €**.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

44	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE LA MASSONNIERE PAR L'ASSOCIATION SGVO
-----------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Sébastien GANDINI de l'Association SGVO souhaite organiser un Bric à Brac, sur le parking de la Massonnière. Cette manifestation se déroulera les dimanches 13 juin et 25 juillet 2021.

Les profits iront à l'association « Grain de Folie » qui participe au rallye des gazelles 2022.

Une convention de mise à disposition du parking et du matériel définira la date et les conditions d'utilisation de cet emplacement et du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la convention de mise à disposition du parking de la Massonnière ainsi que le prêt du matériel,

- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention telle qu'annexée, après validation par la Préfecture de la Sarthe autorisant l'organisation de cette manifestation.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 4

Didier PEAN
David CAZIMAJOU
Thomas TESSIER
Dominique LAURENCON

45

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DES LOCAUX ET TERRAINS DU STADE AUX ASSOIATIONS DU CLUB DES SUPPORTERS DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE ET DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE ET DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les associations du Club des Supporters de l'Entente Sportive Moncéenne et de l'Entente Sportive Moncéenne organiseront le 19 juin 2021 les 12 heures de course à pied au stade Michel GEOFFROIS.

Madame le Maire propose donc l'établissement d'une convention qui définit le fonctionnement et conditions d'utilisation des locaux du stade.

Le document soumis à l'approbation du Conseil Municipal a été établi en concertation avec l'Entente Sportive Moncéenne et le club des Supporters de l'Entente Sportive Moncéenne.

Madame le Maire donne lecture de cette convention, et propose de leur accorder la gratuité sur l'occupation des locaux, terrains et parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Confirme** la mise à disposition gratuite des locaux et l'utilisation des terrains et parking à l'Entente Sportive Moncéenne et le club des Supporters de l'Entente Sportive Moncéenne.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, après validation par la Préfecture de la Sarthe autorisant l'organisation de cette manifestation.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

46

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DES LOCAUX ET TERRAINS DU STADE AUX ASSOIATIONS DES JOUEURS DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE ET DE L'ENTENTE SPORTIVE MONCEENNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les associations des Joueurs de l'Entente Sportive Moncéenne et de l'Entente Sportive Moncéenne organiseront le 10 et 11 juillet 2021 les 24 heures de foot au stade Michel GEOFFROIS.

Madame le Maire propose donc l'établissement d'une convention qui définit le fonctionnement et conditions d'utilisation des locaux du stade.

Le document soumis à l'approbation du Conseil Municipal a été établi en concertation avec l'Entente Sportive Moncéenne et les Joueurs de l'Entente Sportive Moncéenne.

Madame le Maire donne lecture de cette convention, et propose de leur accorder la gratuité sur l'occupation des locaux, terrains et parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Confirme** la mise à disposition gratuite des locaux et l'utilisation des terrains et parking à l'Entente Sportive Moncéenne et l'association des Joueurs de l'Entente Sportive Moncéenne.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, après validation par la Préfecture de la Sarthe autorisant l'organisation de cette manifestation.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

47

LOYERS COCCINELLE EXPRESS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir rencontré Monsieur LESAGE du magasin Coccinelle Express le vendredi 21 mai 2021. Après discussion et considérant ses difficultés liées à la pandémie, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'aide suivante :

Entretien entre Madame le Maire et Monsieur Lesage le 21/05/2021						
Loyer mensuel		N° du titre à rappeler lors du paiement mensuel en perception	Paiement effectué en perception			
Janvier	- €	4 506,56 €	Aide crise sanitaire	Délibération à passer au Conseil Municipal du 29 mai 2021		
Février	2 253,28 €			Engagement de Monsieur Lesage à payer sur mai		
Mars	2 253,28 €			Engagement de Monsieur Lesage à payer sur juin		
Avril	2 253,28 €	6 759,84 €	Etalement des loyers de juillet à décembre 2021			
Mai	2 253,28 €					
Juin	2 253,28 €					
A partir des règlements de juillet 2021						
A partir des règlements de juillet 2021		N° bordereau	N° du titre régularisé	Montant régularisé	A régler mensuellement de juillet à décembre	
Juillet	2 253,28 €	6 759,84 €	6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Août	2 253,28 €		6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Septembre	2 253,28 €		6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Octobre	2 253,28 €	6 759,84 €	6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Novembre	2 253,28 €		6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Décembre	2 253,28 €		6	13	1 126,64 €	3 379,92 €
Total	24 786,08 €				6 759,84 €	

Madame le Maire précise que le plan de soutien, présenté ci-dessus a été validé par Monsieur Laurent PIRAULT Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** le plan de soutien présenté ci-dessus,
- ✓ **Accorde** la gratuité du loyer du mois de janvier 2021 à Monsieur LESAGE correspondant à un montant de 2 253.28 €.

- ✓ **Prend** acte des engagements de Monsieur LESAGE sur le règlement des loyers de février et mars 2021 et sur l'étalement des loyers du 2^{ème} trimestre 2021 entre juillet et décembre 2021.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

48

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

- Samedi 10 juillet 2021 ou lundi 05 juillet 2021.

Elections départementales et régionales

Planning des permanences pour les élections départementales et régionales.

La séance est levée à 12h00.